AS/HO

BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice

DECRET N°2011-613 /PRES/PM/MESS/ MFPTSS/MEF portant création d'emplois à l'Université polytechnique de Bobo-Dioulasso.

> Visa CF NO443 09-09-2011

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

VU la Constitution;

VU le décret n°2011-208/PRES du 18 avril 2011 portant nomination du Premier ministre :

VU le décret n°2011-237/PRES/PM du 21 avril 2011 portant composition du Gouvernement;

VU le décret n°2011-329/PRES/PM/SGG-CM du 6 juin 2011 portant attributions des membres du Gouvernement;

VU la loi n°013/98/AN du 28 avril 1998 portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents de la Fonction publique;

VU la loi n°019-2005/AN du 18 mai 2005 portant modification de la loi n°013/98/AN du 28 avril 1998 portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents de la Fonction publique;

VU la loi n°032/2000/AN du 8 décembre 2000 portant création de la catégorie des établissements publics de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique (EPSCT);

VU le décret n°2011-055/PRES/PM/MESSRS du 17 février 2011 portant organisation du ministère des Enseignements secondaire, supérieur et de la recherche scientifique;

VU le décret n°2011-033/PRES/PM/MESS/MRSI/MEF/MS du 7 février 2011 portant organisation des emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs et réglementation des fonctions d'assistant, d'enseignant à temps plein, d'attaché de recherche et d'ingénieur de recherche;

- VU le décret n°2002-288/PRES/PM/MESSRS/MFB du 29 juillet 2002 portant érection du l'Université polytechnique de Bobo-Dioulasso en établissement public de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique (EPSCT);
- VU le décret n°2009-441/PRES/PM/MESSRS/MFB du 3 juillet 2009 portant approbation des statuts de l'Université polytechnique de Bobo-Dioulasso;
- Sur rapport du Ministre des enseignements secondaire et supérieur ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 13 juillet 2011 ;

DECRETE

- Article 1: Sont crées à l'Université polytechnique de Bobo-Dioulasso, au titre de l'année 2010, treize (13) emplois de l'enseignement supérieur répartis ainsi qu'il suit :
 - <u>un (1) emploi de professeur titulaire</u> de catégorie P1 en parasitologie-immunologie à l'Institut du développement rural (IDR);
 - trois (3) emplois de maître de conférences de catégorie P2 répartis comme suit :
 - o un (1) emploi en agronomie à l'Institut du développement rural (IDR) en phytopathologie;
 - un (1) emploi en mathématiques appliquées/analyse convexe à l'Institut des sciences exactes et appliquées (ISEA);
 - o un (1) emploi en socio-anthropologie à l'Institut du développement rural (IDR);

- <u>neuf (9) emplois de maître assistant</u> de catégorie P3 répartis comme suit :
 - o un (1) en biologie et écologie végétale à l'Institut des sciences de la nature et de la vie (ISNV) à l'Institut des sciences de la nature et de la vie (ISNV);
 - o un (1) en nutition et production animales à l'Institut du développement rural (IDR);
 - o un (1) en mathématiques appliquées-Analyse numérique à l'Institut des sciences exactes et appliquées (ISEA);
 - un (1) en mathématiques appliquées-Automatique à l'Institut des sciences exactes et appliquées (ISEA);
 - un (1) en mathématiques appliquées-Equation aux dérivées partielles non linéaires à l'Institut des sciences exactes et appliquées (ISEA);
 - o un (1) en médecine interne à l'Institut supérieur des sciences de la santé (INSSA);
 - o un (1) en Gynécologie obstétrique à l'Institut supérieur des sciences de la santé (INSSA);
 - o un (1) en épidémilogie à l'Institut supérieur des sciences de la santé (INSSA);
 - o un (1) en informatique et télécommunication à l'Ecole supérieure d'informatique (ESI).

Article 2: Le Ministre des enseignements secondaire et supérieur, le Ministre de la fonction publique, du travail et de la sécurité sociale et le Ministre de l'économie et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 09 septembre 2011

Blaise COMPAGRE

Le Premier Ministre

Beyon Luc Adolphe TIAO

Le Ministre de la fonction publique, du travail et de la sécurité sociale Le Ministre des enseignements secondaire et supérieur

Soungalo Appolinaire OUATTARA

Albert OUEDRAOGO

Le Ministre de l'économie et des finances

Lucien Marie Noël BEMBAMBA